

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.1

« Décisions budgétaires »

OBJET :
Don AMA
Communes sinistrées
de l'Aude

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :
22/10/2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/10/2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 29/10/2025

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom NOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/30 bis

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2025 21h00

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI, Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un incendie d'une intensité exceptionnelle s'est déclaré le 05 août 2025 dans les Corbières, ravageant 17 000 hectares.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude, avec le soutien de l'AMF, a souhaité mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Les sommes collectées seront redistribuées aux communes touchées par cet incendie.

Monsieur le Maire, après avoir recueilli des informations sur les dons du commune avoisinantes, propose d'attribuer la somme de 1 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'attribution d'un don à l'Association des Maires de l'Aude (Solidarité communes – incendie août 2025) d'un montant de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme susvisée.

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

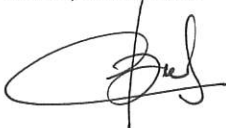
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 28 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL





Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

